

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021**

**DELIBERATION N°2021.00134**

**SOLARISATION DU PATRIMOINE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 64

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 16 avril 2021**

**VIA DOTELEC - iXBus**

93 02-042-24420770-20210405-020210013403

DATE D'ARCHIVAGE : 16 avril 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Rémy GUYOT,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021**

### **SOLARISATION DU PATRIMOINE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Saint Etienne Métropole s'est engagée de longue date dans une ambitieuse politique de transition énergétique, incarnée par son Plan Climat Air Energie et la démarche de Territoire à Energie Positive. A ce titre, elle mène des actions permettant de développer sa capacité de production énergétique d'origine renouvelable.

La mise en place de panneaux photovoltaïques sur des propriétés des collectivités, et notamment sur les toitures et parkings, est une manière de répondre à cet objectif.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui définit les règles de publicité que doivent mettre en œuvre les collectivités avant d'autoriser une occupation de leur domaine, Saint-Etienne Métropole a publié en juillet 2018, un Appel à Initiative Privée (AIP), comportant plusieurs lots selon le type d'installation à prévoir. Celui-ci visant à sélectionner un ou plusieurs développeurs afin qu'ils investissent puis exploitent à leur compte des centrales solaires photovoltaïques sur les toitures ou parkings de bâtiments Métropolitains, communaux ou de la Région et du Département, en échange d'un loyer.

Environ 150 sites ont été pré-identifiés et répertoriés dans cette opération, dont une vingtaine de sites métropolitains.

L'importance du projet a permis de mobiliser l'intérêt d'importants acteurs du secteur des centrales photovoltaïques, et deux d'entre eux ont été retenus par délibération du Conseil Métropolitain le 07 mars 2019 : Greenyellow et le groupement Coopawatt/Energie Partagée/Enercoop.

Des sociétés de projets seront créées afin que les collectivités puissent, si elles le souhaitent, devenir actionnaires de ces projets et bénéficier plus largement des retombées économiques générées par ces installations d'énergie renouvelable.

Au final ce sont environ 150 000 m<sup>2</sup> (20 terrains de football) de panneaux solaires qui pourront être installés au travers de cet AIP générant 33 000 MWh par an d'électricité, représentant la consommation moyenne de 12 000 foyers hors chauffage.

Une première vague de bâtiments de Saint-Etienne Métropole ont ainsi fait l'objet d'une délibération du Conseil Métropolitain en date du 19 novembre 2020 permettant leur mise à disposition des opérateurs pour mener à bien la création de centrales photovoltaïques.

La présente délibération propose la mise à disposition de deux sites complémentaires à l'opérateur Greenyellow :

Site	Commune d'implantation	Puissance prévue (kWc)	Loyer annuel (€)
P+R Parking Relais	Rive-de-Gier	497	300
Bâtiment 61 Boulevard de Fraissinette (IRUP)	Saint-Etienne	99	600

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve ces propositions de sites mis à disposition de l'opérateur ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions d'occupation du domaine public et tous documents permettant de mener à bien les projets ;**
- **les recettes correspondantes seront imputées à la section fonctionnement du budget développement durable, destination DDENERGIE, article 70388.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU